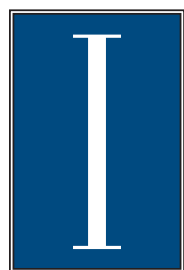


Un vrai problème!

Alors que le Québec fait déjà face à des difficultés budgétaires considérables, une épée de Damoclès pend au-dessus de nos têtes: celle du monstrueux déficit des régimes de retraite municipaux et de ceux des sociétés d'État.



Il est de bon ton, dans les milieux de droite, de critiquer sans nuances tous les régimes de retraite du secteur public. Pourtant, si tous ont en commun d'assurer une rente de retraite prévisible jusqu'au décès, cette constante cache des écarts considérables quant aux coûts et aux bénéfices de ce programme social essentiel.

Jusqu'à la crise de 2009, la plupart des régimes étaient en équilibre. À tel point que les employeurs ont pris des congés de cotisations de plusieurs années, quand ils n'ont pas carrément vidé la caisse, comme ce fut le cas pour payer les 30 000 départs prématurés sous Lucien Bouchard.

Malheureusement, depuis la crise, les rendements ont été si anémiques que toutes les caisses ont creusé des déficits de solvabilité à long terme qui donnent des munitions aux adversaires des régimes à prestations déterminées, les seuls qui assurent un revenu de retraite prévisible et légitime.



JEAN-ROBERT
SANSFAÇON

Cela étant dit, certains de ces régimes ont toujours représenté un poids démesuré pour les contribuables, et ce constat est encore plus vrai aujourd'hui. C'est le cas des caisses de retraite des députés et des juges, des policiers et des pompiers, des employés municipaux et des sociétés d'État, dont la plus grande partie des coûts est assumée par les contribuables.

À Ottawa, le gouvernement Harper a annoncé des modifications prochaines qui amèneront députés et fonctionnaires à contribuer à la moitié du coût de leur régime. Malheureusement, rien de tel ne pointe à l'horizon du côté de Québec où l'on attend le rapport d'un comité d'experts présidé par M. Alban D'Amours pour se prononcer. Le problème est connu depuis longtemps, mais, jusqu'ici, on a préféré laisser les municipalités, Hydro-Québec et les autres sociétés d'État augmenter les taxes et les tarifs au lieu de négocier des changements.

Plus on attend, plus le problème prend des dimensions catastrophiques. Surtout dans les municipalités où le déficit de solvabilité approche les 5 milliards de dollars, ce qui exclut Montréal et Québec.

À Montréal seulement, la contribution annuelle exigée des contribuables pour seulement renflouer le déficit est passée de 326 à 578 millions de dollars depuis trois ans.

Le gouffre n'est pas seulement dû à la conjoncture, mais aussi à la trop grande générosité de certains régimes. Alors que la normalité voudrait qu'un salarié contribue pendant au moins 35 ans à la moitié du coût de sa retraite comme c'est le cas dans les écoles et les hôpitaux, les employés municipaux et ceux de nos sociétés d'État peuvent se retirer après seulement 30 ans en ayant assumé à peine 30% du coût de leur retraite. Dans le cas des députés, des juges, des policiers et des pompiers, c'est encore plus scandaleux!

Si rien n'est fait rapidement, les villes seront prises à la gorge et devront faire exploser les comptes de taxes. Si les négociations qui ont cours depuis des mois avec les syndiqués n'aboutissent pas à une révision sérieuse des règles du jeu, c'est aux députés de l'Assemblée nationale qu'il reviendra de déléguer les pouvoirs nécessaires aux élus municipaux pour négocier d'égal à égal avec leurs employés, ou encore d'adopter la loi qui rétablira enfin l'équité dans le traitement du personnel des services publics au Québec. En commençant par leur propre régime de retraite, bien sûr!